

### Rapport du Président

Commission Permanente du 1 6 MARS 2007

Service instructeur Direction Générale des Services Service Habitat et Solidarités Territoriales Nº 48/14-07

Service consulté

# OPAH « RENOUVELLEMENT URBAIN » (GPV) DE MULHOUSE Amélioration de logements de propriétaires occupants

Résumé: Dans le cadre des aides départementales pour l'amélioration des logements de propriétaires occupants situés dans le périmètre du Grand Projet de Ville (GPV) de Mulhouse et dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil, 36 dossiers seraient éligibles à une subvention pour un montant total de 36 037 €.

Le Département participe au Grand Projet de Ville (GPV) de Mulhouse en réservant notamment des crédits aux propriétaires occupants (travaux d'amélioration et de sortie d'insalubrité) lorsque leurs ressources sont situées entre 65 et 120% du plafond du Prêt d'Accession Sociale (PAS). Ce taux équivaut au plafond de revenus éligibles à un logement aidé à loyer intermédiaire.

Les travaux subventionnables sont ceux, classiques, de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Le taux de subvention départementale est de 25% du montant des travaux HT, dans la limite d'un plafond de travaux de 10 000 € HT.

Les dossiers, montés par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine chargée de l'animation de l'OPAH, sont instruits par une « commission collectivités » à laquelle participent les services du Département. Les dossiers recevables sont présentés à la Commission Permanente du Conseil Général qui délibère sur la subvention départementale proposée. La notification de la délibération au propriétaire lui permet de commencer les travaux.

La subvention est versée après réalisation des travaux au vu notamment d'un état récapitulatif des dépenses accompagné des copies des factures.

- 31 dossiers (30 092 €) seraient éligibles à la subvention départementale (25%) au bénéfice des propriétaires occupants (annexe 1).
- 2 dossiers (5 000 €) seraient éligibles à la subvention départementale (25%) au bénéfice de la SERM conformément au protocole de préfinancement des subventions de l'OPAH et délibérés à la Commission Permanente le 12 mars 2004 (annexe 2).

Rappelons que ce protocole permet aux particuliers de s'engager dans des travaux sur leur patrimoine, sans avoir à porter la charge financière créée par le décalage entre le paiement des entreprises (2 mois après l'achèvement des travaux) et la perception des différentes subventions qui interviennent bien au-delà de ce délai de 2 mois.

3 autres dossiers (945 €) de propriétaires occupants modestes seraient éligibles à une subvention départementale de 5% au bénéfice de la SERM (annexe 3).

Le Département accorde prioritairement ses aides (5% des dépenses subventionnables selon les critères définis par l'ANAH) pour les travaux classiques entraînant un loyer conventionné mais aussi pour des dépenses de sortie d'insalubrité pour les propriétaires occupants modestes. Ces financements conjugués avec la Ville de Mulhouse ont pour effet de majorer d'un montant équivalent la part de l'ANAH.

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le présent rapport, étant précisé que le montant total, soit 36.037 €, serait à prélever sur le chapitre 204, nature 2042, env. 89863.

Charles BUTTNER

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

2/4

## AIDES POUR L'AMELIORATION DE LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE A REHABILITER	MONTANT DES TRAVAUX HT SUBVENTIONNABLES	SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL PROPOSEES (25%, plafonnées à 2.500€)
ALLIMANT Martial	8 rue des Vosges	2766,00	691,00
AYACHE Philippe	1 rue des Vergers	9355,00	2339,00
BADRI Naïma	6 rue de la Neige	2916,00	729,00
BALSAMO Eric	35 avenue Aristide Briand	6619,00	1655 ,00
BLYSNIUK Paul	3 rue du Nordfeld	1213,00	303,00
BONOMME Yvan	32 rue du Saule	1110,00	278,00
BOULDJEDRI Madeleine	44 Quai de l'Alma	3014,00	754,00
CLAUS/OESTREICHER	6 rue de la Neige	2559,00	640,00
COLLIN Jean-Damien	5 rue du Saule	9310,00	2328,00
COLLOT Jean-Paul	44 Quai de l'Alma	2683,00	671,00
EGLIN Morand	44 Quai de l'Alma	1580,00	395,00
ENTZMANN André	43 Quai de l'Alma	2352,00	588,00
FIX Marguerite	43 Quai de l'Alma	1470,00	368,00
KAUFHOLTZ Albert	43 Quai de l'Alma	2573,00	643,00
LABAT Danielle	1 rue des Vergers	6626,00	1657,00
LAURENT Stéphane	1 rue du Nordfeld	1544,00	386,00
LOUIS Myriam	2 rue du Brochet	4004,00	1001,00
MARZIANO Paul	207 rue de Bâle	6861,00	1715,00
MECHERI Monique	44 Quai de l'Alma	2793,00	698,00
MESSARA Malika	35 avenue Aristide Briand	4853,00	1213,00
OHL Jacqueline	43 Quai de l'Alma	1544,00	386,00
PETERSCHMITT Rémi	32 rue du Saule	1664,00	416,00
REIFF Jean-Pierre	43 Quai de l'Alma	2683,00	671,00
RICHARD Marcel	43 Quai de l'Alma	2904,00	726,00
ROLLAND René	43 Quai de l'Alma	2462,00	616,00
SEGAREL Simplice	10 rue Nippert	7857,00	1964,00
TAHLI Mourad	5 rue Engel Dollfus	853,00	213,00

		TOTAL	30092,00
VESCOVO/BUVAT	6 rue du Tilleul	10000,00	2500,00
VANDOOLAEGHE René/Geneviève	3 rue du Nordfeld	2242,00	561,00
TUMIRAT Arlette	44 Quai de l'Alma	1948,00	487,00
TOUSSAINT/WOLFF	7 rue Vauban	10000,00	2500,00

#### **ANNEXE 2**

## AIDES POUR L'AMELIORATION DE LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE A REHABILITER	MONTANT DES TRAVAUX HT SUBVENTIONNABLES	SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL PROPOSEES (25%, plafonnées à 2.500€)
KAOUANE Djemaa (préfinancement SERM)	4 rue du Port	10000,00	2500,00
MARCZAK Nicole (préfinancement SERM)	1 rue des Vergers	10000,00	2500,00
		TOTAL	5000,00

#### ANNEXE 3

## AIDES POUR L'AMELIORATION DE LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE A REHABILITER	MONTANT DES TRAVAUX HT SUBVENTIONNABLES	SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL PROPOSEES (5%)
JAECK Alain (préfinancement SERM)	92 rue Laurent	3033,00	152,00
FREDEZ Elisabeth (préfinancement SERM)	1 rue des Charpentiers	2860,00	143,00
CARERI Antonelle (préfinancement SERM)	20 rue des Alpes	13000,00	650,00
		TOTAL	945,00